

# ARROSAGE

L'eau potable est un enjeu important. Afin de protéger cette ressource, il est important de respecter la réglementation.

## Périodes d'arrosage



L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal pour fins d'arrosage des pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes ou autres végétaux et pour relever le niveau d'eau des piscines **est défendue durant la période du 1er mai au 1er septembre de chaque année, sauf entre 19h00 et 22h00 les jours suivants:**

- a) **les mardis, jeudis et samedis** pour les occupants des immeubles dont le numéro civique est **un nombre pair;**
- b) **les dimanches, mercredis et vendredis** pour les occupants des immeubles dont le numéro civique est **un nombre impair.**

**Le lundi**, l'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal aux fins énumérées au premier alinéa **est prohibée en tout temps.**

